



Dispositions locales de la convention collective FIQ-SIL-CISSS de Lanaudière

Dispositions locales de la convention collective FIQ-SIL - CISSS de Lanaudière : Signature des textes finaux.

structures de postes, aux mouvements et à la mobilité
du personnel ainsi qu'à la conciliation travail et vie
personnelle.



C'est le 3 février 2019
que les nouvelles
dispositions locales de
la convention
collective entreront en
vigueur.

Votre exécutif FIQ-SIL

Le 7 décembre dernier, le CISSS de Lanaudière et les
représentantes du Syndicat Interprofessionnel de
Lanaudière (FIQ-SIL) ont ratifié l'entente sur les
dispositions locales de la convention collective.

Déjà, quelques semaines auparavant, les membres du
Syndicat Interprofessionnel de Lanaudière (FIQ-SIL)
se prononçaient à 94% en faveur du contenu de cette
entente. Cette adhésion à l'entente reconnaît ainsi les
efforts déployés par les représentantes syndicales et
les représentants de l'Employeur afin de convenir de
dispositions locales satisfaisantes pour les deux (2)
parties et ainsi, améliorer les conditions de travail et
de pratique professionnelle pour les membres tout en
favorisant la dispensation de soins et de services de
qualité à la population.

Les discussions entre les deux parties ont notamment
permis d'établir une vision commune quant à la
stabilité des équipes de soins, à la révision des



"Que le bonheur, la richesse et la santé soient au
rendez-vous au sein de votre foyer pour l'année
2019. Nous souhaitons que ce Nouvel An vous
apporte tout le bonheur possible"

Bonne et Heureuse Année 2019 !

Votre exécutif FIQ-SIL

QUI DIT RATIOS DIT SÉCURITÉ.



Ratios et pratique professionnelle

UTILISATION OPTIMALE DU CHAMP D'EXERCICE DES PROFESSIONNELLES EN SOINS.

Le projet ratios s'appuie sur un travail de collaboration où l'utilisation judicieuse des ressources en fonction de leur champ d'exercice et des activités réservées est jugée essentielle.

Cette collaboration professionnelle reflète l'importance accordée à agir en partenariat avec d'autres professionnels/elles en vue d'assurer et d'optimiser la qualité et la sécurité des soins.

Les infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes doivent occuper pleinement leur champ d'exercice pour atteindre l'impact maximal des ratios. La clarification et le respect des rôles de chacune est donc une étape essentielle et une condition préalable à l'implantation des ratios.

- L'infirmière a la responsabilité légale d'évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique (Loi sur les infirmières et les infirmiers, chapitre I-8, art. 36);
- L'infirmière auxiliaire contribue à l'évaluation de l'état de santé des patients et à la réalisation du plan de soins (Code des professions, chapitre C-26, art. 37);
- L'inhalothérapeute évalue la condition cardiorespiratoire d'une personne symptomatique (Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par les inhalothérapeutes).

Le succès du travail d'équipe repose sur :

- Le partage d'objectifs communs;
- La connaissance du rôle et des responsabilités de chacune des membres de l'équipe facilitant la redistribution de certaines activités de soins vers d'autres professionnelles, notamment les inhalothérapeutes;
- Le respect, la confiance et la reconnaissance de la contribution de chacune;
- Une communication efficace.



Tournées des établissements à venir!

- CMV le 10 Janvier 2019
- CHDL le 11 Janvier 2019
- CHDL le 17 janvier 2019
- CHPLG le 18 janvier 2019
- CHDL le 24 janvier 2019
- CHDL le 29 janvier 2019
- CHPLG le 31 janvier 2019

Pour de l'information concernant le Fonds de solidarité F.T.Q. ou pour débiter une retenue sur le salaire, communiquez avec : Audrey Bélanger, votre responsable locale 450-654-7525 au poste 20113.

Abelanger20215@votreri.com

FIQ-SIL | Section sud | CENTRE HOSPITALIER PIERRE-LE GARDEUR |
911 Mtée des Pionniers | B0-120 | Terrebonne (Québec) | J6V 2H2 |
450-654-7525 poste 20113 | Téléc. 450-585-2797 | infosud@fiqsil.com

FIQ-SIL | Section nord | CENTRE HOSPITALIER DE LANAUDIÈRE |
1000, Boul. Ste-Anne | bureau 5E-20 | St-Charles-Borromée (Québec) J6E 6J2
450-759-8222 poste2049 | téléc. 450-752-1406 | infonord@fiqsil.com

Site web : www.fiqsil.com